

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10+4procurations

Deux mille dix-huit

Et le trente et un décembre

Date de la Convocation

27 décembre 2018

à 11 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. GUIGON Marc

Date d'affichage

27 décembre 2018

Présents : GUIGON Marc, VERDOJA Nathalie, GIRAUD Christiane, ELADIE Farid, BONNET Emmanuelle, THOULOZE Hervé, PLAZA Serge, BECKER Marie-Louise, CHAGOT Patricia, SERRE Fabien.

Absents : MOHAMED Sadek donne procuration à CHAGOT Patricia  
JAUZION Bruno donne procuration à SERRE Fabien  
CARON Fabienne donne procuration à GIRAUD Christiane  
PLATEL Pierre donne procuration à PLAZA Serge

Secrétaire de séance : Nathalie VERDOJA

Nouvelle convocation le 31 décembre 2018 à 11 h 00 suite à l'absence de quorum lors du Conseil municipal du 27 décembre 2018, application de l'Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Demande de vote à bulletin secret à la demande de M. ELADIE Farid, résultat du vote. Pour 7 Contre 6. La demande de vote à bulletin secret est acceptée

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**1- Information sur sinistre incendie cantine école primaire**

Le maire informe le Conseil municipal sur le sinistre de la cantine scolaire et la procédure en cours auprès des assurances et de l'entreprise de nettoyage afin que les élèves puissent regagner le plus rapidement possible leur classe.

**2- Création emploi Contrat à Durée déterminée pour 17 h 25 lié au fonctionnement des écoles en application de l'Article 3-3-4°**

Le Conseil municipal accepte de créer un Contrat à durée déterminée lié au fonctionnement des écoles pour 17 h 25 minutes hebdomadaires pour combler l'absence d'un fonctionnaire territorial suite à sa demande de disponibilité pour convenance personnelle en cours.

**POUR : 14**

**3- Choix des entreprises pour travaux rénovation école maternelle**

Le montant total du Marché pour les travaux s'élève à 275 643.42 € HT

Du fait de la demande de vote à bulletin secret en début de séance, l'égalité du nombre de voix ne permet pas de valider le Marché

**POUR : 7**

**CONTRE : 7**

**4- Avenant au contrat assainissement avec la SAUR**

Un contrat avec la Société SAUR avait été signé en décembre 2008 pour une durée de 10 ans pour une délégation du service public assainissement. Le conseil municipal décide de prolonger par avenant pour une durée de 5 ans, la mission de délégation de service public à la Société SAUR. Le contrat actuel est renouvelé sur la base du contrat initial sans augmentation du prix au m3 assaini pour l'usager.

**POUR : 10**

**CONTRE : 3**

**ABSTENTION : 1**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 31 décembre 2018  
Le Maire, Marc GUIGON

